

# «Climat urbain» refroidit le Conseil d'Etat

**Initiative** ► Le Conseil d'Etat a attesté mercredi de la validité de l'initiative «Climat urbain» déposée par l'association Actif-Trafic. Sur le fond, l'exécutif a reconnu que les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, de verdissement de l'espace public et de développement des mobilités douces et collectives étaient en accord avec le plan climatique cantonal. Il a néanmoins estimé que les moyens retenus pour y parvenir se heurtaient à des difficultés techniques et financières majeures. Il préconise une approche «plus réaliste» et propose au Grand Conseil d'élaborer un contre-projet.

L'initiative d'Actif-Trafic, soutenue par de nombreuses associations et déposée simultanément dans plusieurs cantons, demande que chaque année pendant dix ans, 1% de la voie publique dédiée aux voitures soit convertie. Une moitié pour créer des espaces verts ou arborés, l'autre au bénéfice de voies piétonnes, cyclables ou dédiées aux transports publics. Une disposition qui s'appliquerait uniquement aux communes de plus de 10 000 habitant·es, au nombre de treize dans le canton.

«Techniquement très compliqué à réaliser», estime le président du Conseil

d'Etat, Serge Dal Busco. «La plantation d'arbres nécessite un volume de terre conséquent. Or le sous-sol est largement occupé par des conduites et des câblages en tous genres qu'il faudrait déplacer. Les montants nécessaires s'avéreraient considérables.»

Pour la Ville de Genève, la transformation de 10% des voies publiques représenterait l'équivalent de 80% de la surface occupée par le stationnement sur la chaussée, mentionne le Conseil d'Etat. Des projections qui auraient refroidi les communes concernées, effrayées également par le calendrier: l'initiative, si elle devait être acceptée par le peuple, entrerait en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier suivant. Dès lors, 1% du territoire devrait être transformé chaque année. Un délai «qui ne tient pas compte des projets en cours sur le territoire des communes ni des mécanismes de validation politique», mentionne le communiqué de l'exécutif.

Reste que pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 60% d'ici à 2030 et la neutralité climatique en 2050, le Conseil d'Etat ne peut guère botter en touche les objectifs mis sur la table par Actif-Tra-

fic. Mais il délègue au Grand Conseil le soin d'élaborer un contre-projet «plus réaliste, en revoyant notamment les éléments chiffrés», souligne Serge Dal Busco.

Une prise de position jugée regrettable par les initiant·es qui réfutent des arguments jugés «très discutables, au prétexte de prétendus obstacles techniques et financiers». «Le Conseil d'Etat appelle à rejeter un texte pourtant porté par une très large coalition de 25 organisations, dont l'entier du spectre politique allant de la gauche de la gauche aux Vert·libéraux et de nombreuses associations environnementales et d'habitant·es», rappelle le comité d'initiative dans un communiqué de presse. Il assure que les solutions techniques existent et craint qu'un contreprojet fasse perdre «un temps précieux pour la bataille climatique». «Les coûts de l'inaction climatique dépassent largement ceux d'une action à la hauteur des enjeux», affirment les initiant·es. Ils appellent les parlementaires à ne pas suivre le gouvernement et à voter en faveur de l'initiative Climat Urbain, sans lui opposer de contreprojet.

**MAUDE JAQUET AVEC CPR**